



PLAN INFO

Bulletin Municipal de PLAN (N°21)

Janvier 2016

Découvrez dans ce numéro...



**... des travaux
à la pelle...**



**... et aussi, de beaux moments
de convivialité !**





Dans ce numéro :

<i>L'école</i>	3
<i>Nature et environnement</i>	6
<i>Les finances</i>	9
<i>L'urbanisme</i>	13
<i>Les manifestations</i>	19
<i>Les Mandrinades</i>	22
<i>La charte forestière</i>	24
<i>Bièvre Isère Communauté</i>	24
<i>Informations diverses</i>	27
<i>Etat civil</i>	32

L'année 2015 s'achève malheureusement dans les mêmes conditions qu'elle a commencé, sous la menace des fanatiques dont il est impossible de comprendre les motivations. Avec la vigilance des services de la république, espérons que 2016 sera une année où les citoyens seront davantage protégés, mais soyons tous très conscients que la situation reste très préoccupante.

Tout au long de la lecture de ce journal, vous pourrez découvrir les étapes les plus importantes qui ont marqué la vie du village : L'école, ce lieu merveilleux où les enfants s'épanouissent et grandissent en harmonie, restera pour nous un investissement primordial. Le travail et le dévouement de l'enseignante Madame BERNAL ainsi que celui de Grâce SANCHEZ font de ce lieu une cathédrale pour les enfants.

L'environnement est aussi un point très important dans la vie de tous les jours. Le tri des déchets doit rester une priorité pour nous tous. Encore trop de cartons destinés à la déchetterie se retrouvent dans les poubelles et ne font qu'augmenter les tonnages donc la facture de chacun d'entre nous. Soyons donc vigilants.

De nombreux travaux d'aménagement et de voirie ont été effectués comme cela était prévu et sont détaillés dans ce journal.

Les travaux d'aménagement de la place de l'église sont sûrement ceux qui ont alimenté le plus de controverses. Oui, cela bouscule les habitudes prises depuis de nombreuses années. Mais le but était d'obliger les véhicules à ralentir tout en permettant à chacun de pouvoir circuler avec de gros tonnages. Un marquage au

sol et un stop sécuriseront le secteur et la possibilité d'enlever les quilles et de supprimer la dernière place de parking par la pose de cônes donnera à chacun la possibilité de travailler sans aucun souci.

La mise en accessibilité des différents bâtiments communaux est enclenchée et se poursuivra courant 2016.

L'éclairage public a aussi été une réflexion, et une mise aux normes de l'ensemble des coffrets a été réalisée.

Avec tous ces travaux, l'important est de maintenir une situation financière saine et c'est ce qui est fait.

Tous ces points et beaucoup d'autres vous sont détaillés dans ce journal, que j'espère vous aurez plaisir à lire.

Je souhaite également souligner le travail, pas toujours visible mais très important pour le bien-être de tous, d'Amandine JENTGES, de Franck GIGAREL et de Françoise ISO. Tous ont le sens du service public. Je salue aussi le travail du conseil municipal qui cherche toujours le meilleur pour le village.

Plan reste un petit village que de nombreux nouveaux habitants ont choisi et je leur souhaite la bienvenue.

Bien sûr, je les invite ainsi que vous tous à la cérémonie des vœux le samedi 16 janvier à 17 h 30 à la salle Gabriel Martin.

En attendant de le faire de vive voix, permettez-moi de vous souhaiter à vous et à ceux qui vous sont chers, joie, bonheur et santé.

Jean-Paul BERNARD
Maire de PLAN

L'ECOLE

Et c'est reparti...

Cette année, c'est le mardi 1 septembre 2015 que nos petits écoliers ont repris le chemin de l'école. Bienvenue aux nouveaux élèves petits et grands qui ont intégré le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Pour cette rentrée scolaire, les effectifs se montent à 63 élèves pour l'ensemble des 3 écoles, répartis de la manière suivante :

- 22 élèves à Saint Paul d'Izeaux (PS : 3 ; MS : 7 ; GS : 12)
- 22 élèves à La Forteresse (CP : 2 ; CE1 : 11 ; CE2 : 9)
- 19 élèves à Plan (CM1 : 6 ; CM2 : 13)

Côté enseignement, Madame BERNAL (professeure des écoles à Plan) et Madame SIEFFERT (professeure des écoles à Saint Paul d'Izeaux) ont accueilli leurs 2 nouvelles collègues : Madame GELAS et Madame TROLAT qui se partageront la classe de La Forteresse.

Pour information, la dérogation demandée l'année dernière à titre expérimental pour que la demi-journée d'école supplémentaire ait lieu le samedi matin n'a pas été reconduite.



Le jardin intérieur de l'école de Plan

Désormais, les nouveaux horaires de l'école de Plan sont :

- ◆ Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 15h15.
- ◆ Mercredi : 8h30 à 11h30

A noter que si votre enfant est scolarisé sur le RPI, sa prise en charge se fait à l'école de Plan et vous n'avez pas à vous déplacer dans les autres écoles pour y emmener votre enfant. Le transport à titre gratuit est effectué sous la tutelle du conseil départemental. Davantage de renseignements sont donnés sur le site internet de la commune à la rubrique : [www.mairie-plan.fr/Ecole/Information RPI](http://www.mairie-plan.fr/Ecole/Information_RPI).

Projets d'école 2014 – 2018

Pour les quatre années concernées, les différentes enseignantes du RPI ont retenu quatre thèmes majeurs pour le projet d'école :

- Education culturelle (travail sur la littérature...)
- Education artistique (intervenants en musique, visite de musée...)
- Education sportive (jeux athlétiques inter-écoles...)
- Education humaniste (travail en tuteur CP/CE1...)

« 63 élèves sont scolarisés cette année sur l'ensemble du RPI »

Les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP)

Après une année de fonctionnement, un premier bilan nous a montré une réelle satisfaction des enfants et une forte adhésion de la part des parents puisque pour l'année 2014-2015, 92% des enfants inscrits à l'école participaient aux NAP. Pour cette nouvelle année scolaire, ce sont 100% des élèves qui y sont inscrits.

Il faut préciser que la commune a choisi de rendre ces NAP entièrement gratuites pour les parents. Il ne s'agit pas d'une simple garderie puisque le **Projet Educatif Territorial** (PEDT) de la commune a été validé par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et par la Caisse d'Allocation Familiale.

La fête de l'école

Cette année encore, les enfants sous la tutelle de leurs différentes enseignantes ont présenté un beau spectacle de fin d'année. Ainsi, les maternelles ont réinvesti l'initiation musicale reçue pendant l'année ; les cycles 2 ont effectué une jolie chorégraphie sur de la musique entraînante et les enfants de Plan nous ont fait découvrir les danses du monde entier.



La garderie décorée par les enfants pour Noël

Ce PEDT est accessible à l'adresse :

www.mairie-plan/Ecole/ Projet Educatif Territorial et témoigne de l'investissement de la commune envers l'éducation des plus jeunes.

Un grand merci au personnel communal qui œuvre chacun à sa manière pour rendre cette école si accueillante et dans laquelle les enfants se sentent si bien.

« 100 % des élèves inscrits en N.A.P. »



L'enthousiasme et les costumes des enfants étaient un vrai régal pour les yeux et les oreilles... surtout lors du Hakka !!

La matinée s'est conclue avec la remise de dictionnaires, par les maires des trois communes, à tous les élèves de CM2 et par un repas convivial organisé par le Sou des écoles.

Les projets scolaires

Durant l'année scolaire 2014/2015, les 3 écoles du RPI ont effectué de nombreux projets.

Saint Paul d'Izeaux :

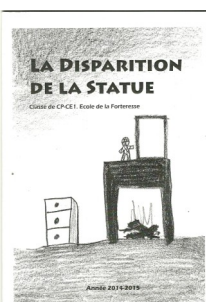
Les maternelles ont rencontré une intervenante musique qui a initié les enfants aux différentes sonorités. De plus, une sortie au sein du village a permis à Madame SIEFFERT de sensibiliser les enfants au Land Art, aux lettres et aux formes géométriques.

Enfin, de la plante au sirop de menthe, nos petits écoliers ont semé, entretenu, cueilli et transformé les plantes du jardin.



La Forteresse :

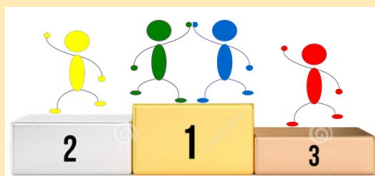
Sous l'impulsion de leur institutrice Madame HELAY-GIRARD aidée par Madame AUBRUN (romancière) et de Madame GALEA (illustratrice), les élèves de La Forteresse ont écrit et illustré



un livre de poche : « **La disparition de la Statue** ». Ce livre a aussi été présenté par nos écrivains

Plan :

A vos marques, prêts, partez... Tous les CM1 et CM2 ont participé aux rencontres d'athlétisme inter-écoles organisée à la Côte Saint André. Nos petits champions ont ramené une coupe qui viendra rejoindre celle déjà obtenue l'année dernière. Félicitations à tous les participants.



A vos plumes, prêts, écrivez... Ce n'est peut être pas avec ces mots que Madame BERNAL a fait passer ses consignes aux élèves pour leur participation au festival du roman policier à CRAS. Ils y ont présenté leur livre de poche :

« **L'énigme du coffre à bijoux** », écrit et illustré tout au long de l'année scolaire.



A l'issue de cette journée, chaque enfant a pu repartir avec un exemplaire de ce livre.

En cours d'année, les CM2 ont également visité le collège Rose Valland à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

Tous ces projets ont pu être réalisés en grande partie grâce au soutien financier du Sou des écoles dont les prochaines manifestations sont :

- ♦ **16 janvier** : Vente de fromage à la Forteresse.
- ♦ **13 mars** : Loto annuel (salle des fêtes de Plan)
- ♦ **15 mai** : Participation à la fête de la Pentecôte à la Forteresse.
- ♦ **25 juin** : Kermesse de fin d'année à la Forteresse
- ♦ **28 août** : Pucier annuel à Saint Paul d'Izeaux

Merci à toutes les personnes qui apportent leur soutien au sou des Ecoles.

En 2016, grâce à l'investissement de l'enseignante et au soutien du Sou des Ecoles, les enfants de l'école de PLAN auront la chance de partir 5 jours en **classe de neige à Corrençon en Vercors**. Ils pourront y découvrir de nombreuses activités comme le ski de piste, le ski de fond et les raquettes, accompagnés par des moniteurs de l'ESF (Ecole de Ski Français). Nous leur souhaitons par avance une magnifique semaine !



NATURE ET ENVIRONNEMENT

Samedi 26 septembre 2015, un rassemblement a eu lieu devant la salle des fêtes. Mais que font donc tous ces gens équipés de gants verts et de sacs poubelles si ce n'est qu'ils ont une envie folle de débarrasser les ordures qui jonchent notre environnement !

Et oui, si la plupart d'entre nous faisons tout notre possible pour trier nos déchets et les déposer aux endroits indiqués afin de rendre notre cadre de vie le plus agréable possible, il n'en est malheureusement pas de même pour tous.



cours. Une mention spéciale peut être décernée aux alentours des étangs où la sensation d'évoluer dans une décharge à ciel ouvert était parfois très présente !!!



Une vingtaine de planotes et planots de tout âge ont donc arpenté les rues de notre village, les chemins de randonnées, les aires de jeux, les étangs... afin de collecter un maximum de détritrus.

Pour rappel, les objets jetés dans la nature mettent beaucoup de temps à disparaître :

Mouchoir en papier : 3 mois

Mégot de cigarette : de 1 à 2 ans

Huile de vidange : 5 à 10 ans (1 litre d'huile peut couvrir 1000 m² d'eau et ainsi empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore sous-marine pendant plusieurs années.)

Boîte de conserve : 50 ans

Canette en acier : 100 ans

Pneu en caoutchouc : 100 ans

Bouteille en plastique : 100 à 1000 ans

Bouteille en verre : 4 à 5 000 ans



Cette année encore, la récolte a rencontré un vif succès puisque plusieurs dizaines de kilos de déchets ont été ramassés par ces bénévoles tout au long des différents par-

Une fois le nettoyage effectué, chacun a pu partager un petit goûter convivial avec la sensation de bien-être qui accompagne celle du devoir accompli. Merci encore à tous les participants pour leur bonne humeur !



Rendez-vous l'année prochaine encore plus nombreux pour pérenniser cette opération et sensibiliser les plus jeunes au respect de notre environnement.



« Plusieurs dizaines de kilos de déchets recueillis en un après-midi »

Eco Citoyen, comment faire ?

Les déchets les moins chers à traiter sont ceux que l'on ne produit pas. Pour cela plusieurs solutions sont à notre portée :

- ♦ **Acheter moins de produits emballés :**

en allant au marché hebdomadaire, rencontrer les producteurs en direct, sans oublier mon panier !

- ♦ **Ne pas tout jeter dans la poubelle des ordures ménagères :**

en faisant le tri pour recycler, en donnant ce dont je n'ai plus besoin, en réparant, en louant ou en empruntant un outil, du matériel pour ne pas acheter ...

en rapportant les médicaments à la pharmacie, les piles et les appareils ménagers au magasin et le reste à la déchèterie.

- ♦ **Utiliser les stop pub sur la boîte aux lettres.**

- ♦ **Essayer d'utiliser moins de produits toxiques :**

en essayant de faire du compost au jardin, en utilisant moins de produits d'entretien dans la maison, de pesticides, d'engrais...



- ♦ **Faire des économies sur la consommation d'eau :**

en récupérant l'eau de pluie pour arroser les plantes, les fleurs, le potager ... pour la chasse d'eau des toilettes.

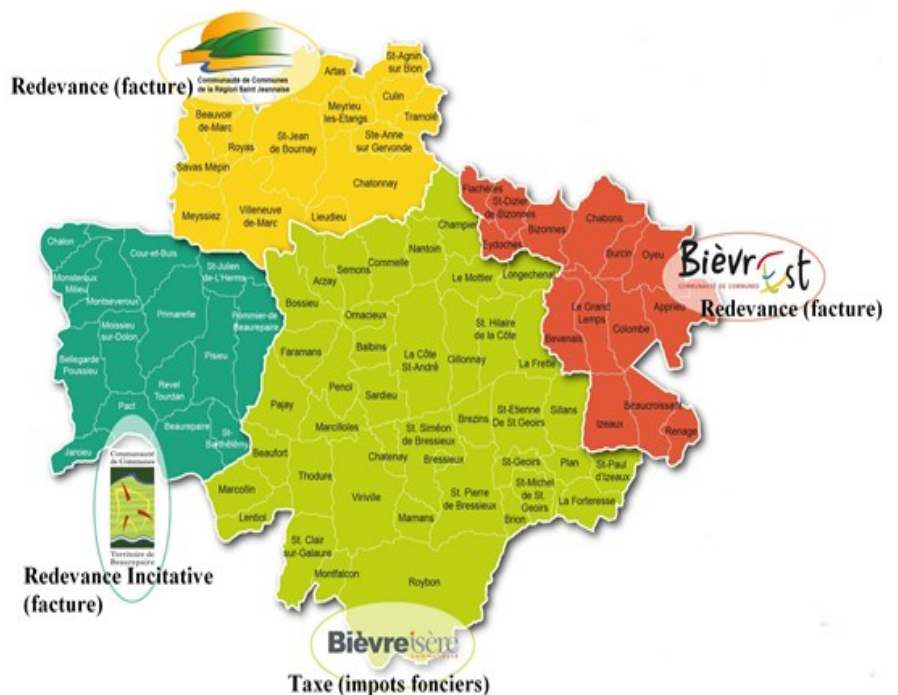
- ♦ **Faire des économies d'énergie :**

en éteignant les appareils en veille (-11% sur la facture à la fin de l'année si toutes les veilleuses sont éteintes)

SICTOM des Pays de la Bièvre

Le SICTOM de la Bièvre assure le traitement des ordures ménagères (traitement mécano biologique et enfouissement des déchets résiduels), la collecte et le tri des déchets recyclables en vue de leur expédition vers les usines de recyclage, et l'enfouissement des refus de déchèteries (*encombrants*).

Il établit à chacune des Communes de Communes membres une facture par trimestre en fonction des tonnages collectés ou apportés.



Ces dernières s'occupant de la collecte des ordures ménagères et de la gestion des déchèteries, répercutent le coût global de ce service aux usagers et aux professionnels. Pour cela 4 modes de financements sont possibles :

- La **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : elle apparaît sur la feuille des impôts fonciers et est calculée comme la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant varie donc en fonction de la valeur du logement. Pour les locataires, le montant est répercutée dans les charges locatives.
- La **Redevance Spéciale** : elle complète la TEOM et correspond à la participation des professionnels (entreprises ou administrations) pour la collecte et le traitement de leurs déchets d'activités.
- La **REOM** (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : c'est une rémunération pour le service rendu aux usagers. Les collectivités sont libres de déterminer sa composition (part fixe, part variable selon nombre de personnes par foyer,..). Chaque foyer reçoit une facture correspondante.
- La **Redevance Incitative** : c'est une REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service. Elle est calculée en fonction de la quantité ou du volume de déchets produits par le ménage ou l'entreprise. Concrètement, cette redevance comprend : une partie fixe de contribution au service, similaire à un abonnement, destinée à couvrir au plus juste les frais fixes de collecte et de tri des déchets; et une partie variable calculée en fonction du poids ou du volume des ordures ménagères (qui couvre les frais de traitement de ces déchets) et qui inclut un forfait minimum.

LES FINANCES

« *Un budget de fonctionnement équilibré malgré de nombreux investissements* »

Fonctionnement

Dépenses	Montant
Charges à caractère général	214 239,58
Charges de personnel	62 750,00
Atténuation de produits	4 000,00
Autres charges de gestion courante	53 544,00
Virement à la section investissement	105 446,42
Charges financières	6 656,00
Total dépenses	446 636,00

Recettes	Montant
Excédent antérieur reporté	266 025,52
Produits des services	13 205,00
Impôts et taxes	43 256,00
Dotations et participations	104 149,48
Autres produits gestion courantes	20 000,00
Total recettes	446 636,00

Les investissements



Dépenses	Montant
Solde d'exécution d'investissement reporté	116 666,58
Emprunts et dettes assimilés	23 964,00
Immobilisation incorporelles	8 000,00
Immobilisations corporelles	142 040,42
Immobilisations en cours	0,00
Total dépenses	290 671,00

Recettes	Montant
Virement de la section de fonctionnement	105 446,42
Dotations fonds divers et réserves	149 392,78
Subventions d'investissement	35 831,80
Total recettes	290 671,00

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	10,59 %	10,80 %
Foncier bâti	12,41 %	12,66 %
Foncier non bâti	33,92 %	34,60 %

L'URBANISME

Soutènement du chemin de la Blache

Suite aux dégâts d'orage de l'année 2013 qui avaient fortement impacté notre commune, les travaux de soutènement du chemin de la Blache ont enfin été réalisés au printemps.

Un enrochement relativement important a donc été réalisé afin de stabiliser la chaussée, éviter les glissements de terrain et sécuriser les terrains en aval en voie d'urbanisation.

La réalisation de ces travaux a coûté 15 984 € TTC.



Le chemin de la Blache après l'enrochement

« Un nouvel arrêt de bus a été créé ce qui a permis un rééquilibrage du ramassage scolaire au sein du village »

Modification du ramassage scolaire

Comme la plupart des jeunes du village ont pu s'en rendre compte cette année, une modification des lieux de ramassage scolaire de la ligne de bus SEGo2 a été opérée cette année. Destinée avant tout à rééquilibrer les différents points de ramassage scolaire au sein du village, le conseil départemental a accepté cette modification et permis la création d'un troisième point de ramassage dans la commune.

Désormais les lieux de ramassage sont :

- Chemin de la Fourchat (kiosque)
- Tennis (abri bus)
- Ecole (sous le préau de la salle des fêtes G. Martin)

Les horaires concernant le ramassage sont accessibles en mairie ou sur le site internet du transisère à l'adresse : <http://www.transisere.fr/fr/horaires-de-lignes/6/LineTimeTable/GetAll>



Le kiosque repositionné chemin de la Fourchat

Canalisation des eaux pluviales

Durant les mois de juin et juillet, une deuxième tranche concernant la canalisation et l'accompagnement des eaux pluviales a été réalisée. En effet, suite aux travaux effectués l'année dernière qui avait permis de canaliser une partie des eaux pluviales du village, il était nécessaire de poursuivre l'accompagnement de cette eau afin qu'elle ne creuse pas le soubassement de la route départementale et n'engendre pas de dégâts au niveau de la chaussée.



Ainsi, un déversoir a été créé en bas de coteau afin que l'eau pluviale puisse fluer et s'écouler tranquillement dans les terres agricoles. Merci à Marie-Christine et Joël PRAT qui ont permis que les travaux se fassent sur leur terrain et qu'un déversoir y soit implanté. Grâce à leur autorisation, une solution technique plus facile a pu être mise en œuvre ce qui a permis de réduire le coût de l'investissement. Le montant des travaux pour 2015 se chiffre à 16 000 € TTC.



« 2^{ème} tranche réalisée concernant l'accompagnement et la canalisation des eaux pluviales. »



Travaux chemin du Fontanil

Après la phase d'étude effectuée en 2014, les travaux ont été réalisés durant cette année 2015. Etant donné l'ampleur des dégâts suite au glissement de terrain, pas moins de 5 mois ont été nécessaires pour la remise en état de la voirie et des terrains adjacents.



Des conditions de travail très difficiles !

« 5 mois de travaux et 108 142 € ont été nécessaires pour la réalisation de ce chantier »

L'ensemble des travaux effectués par l'entreprise BLANC se chiffre à 90 947 € TTC, les études ont coûtées 15 275 € TTC, ce qui chiffre l'ensemble du chantier à 108 142 € sur lesquelles 47 358 € ont été subventionnés.



Les travaux une fois terminés



Le chantier avant intervention

Le chantier en quelques chiffres :

- ⇒ 1 500 m³ de terre déplacée
- ⇒ Implantation de drains afin d'éviter à nouveau la formation des poches d'eau qui avaient entraîné le glissement de terrain
- ⇒ Enrochement pour stabiliser le talus
- ⇒ Pose d'une toile de coco avec revégétalisation pour limiter les glissements de terre
- ⇒ Réfection de la chaussée
- ⇒ Réalisation d'une cunette pour l'accompagnement des eaux de surface



Les travaux en cours de réalisation

Mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP)

D'après la loi Handicap du 11 février 2005, chaque Etablissement Recevant du Public doit désormais être accessible aux personnes à mobilité réduite, malvoyante...

Relativement récents, les bâtiments communaux que sont l'école et la salle d'animation ont nécessité peu de travaux pour la mise en conformité.

L'ensemble des dépenses de signalétique pour ces deux bâtiments s'élève à 2 422,74 € TTC.

L'ECOLE

Ainsi, l'école dispose désormais de places « handicapé », d'une rampe de sécurisation pour les fauteuils roulants ; d'un marquage au sol pour les malvoyants ainsi qu'une barrière de sécurité pour l'escalier en colimaçon.



Places réservées et rampe d'accès à l'école

LA SALLE DES FETES

La salle des fêtes a simplement nécessité une signalétique spécifique pour les places « handicapé », un marquage au sol pour les malvoyants et l'installation d'un WC rehaussé avec barre d'appui dans le WC aux personnes handicapées.



Marquage au sol pour les malvoyants

« Peu de travaux de mises en conformité pour l'école et la salle des fêtes »



La signalétique sur le parking de la salle des fêtes

L'EGLISE

Les travaux n'ont pas été effectués sur le bâtiment en lui-même mais sur l'accessibilité qui nécessitait de « supprimer » une hauteur de marche au niveau du parvis. Ces travaux ont été réalisés dans un cadre plus global comme cela est développé au paragraphe « Travaux autour de l'église ».

LA MAIRIE

Le dernier bâtiment public à mettre en conformité concerne bien évidemment la mairie. Dans ce dernier cas, le problème est beaucoup plus complexe pour de nombreuses raisons (exiguïté des parkings, WC trop étroits et enclavés entre des murs porteurs, problème de paliers entre les différentes salles, nécessité de maintenir une accessibilité aux logements communaux situés à l'étage du bâtiment...).

Les difficultés rencontrées et les coûts inhérents à une telle réhabilitation seraient prohibitifs pour une solution qui au final ne serait pas idéale. En effet, en dehors de ce coût de réhabilitation élevé, le bâtiment resterait très énergivore et aucune solution ne serait apportée aux services techniques de la commune que ce soit en termes de lieu de stationnement, d'espace de travail, de lieu de stockage, de praticité...

Il apparaît donc opportun d'envisager très sérieusement la réalisation d'un nouveau bâtiment qui aurait ainsi de multiples avantages :

- ◆ Respect de la loi Handicap 2005 pour la mise en accessibilité des ERP
- ◆ Respect du Grenelle de l'environnement et de la COP 21 par la création d'un bâtiment de type BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive) c'est-à-dire qu'il produira plus d'énergie qu'il n'en consommera.
- ◆ Espace dédié aux services techniques
- ◆ Salle du conseil accessible aux différentes associations du village
- ◆ Mutualisation des parkings de la salle des fêtes afin de minimiser le coût d'investissement et diminuer l'artificialisation des surfaces végétales
- ◆ Baisse importante des charges de fonctionnement
- ◆ Meilleur service aux usagers grâce à un secrétariat plus fonctionnel et des espaces de confidentialité respectés.

« Une mise en conformité beaucoup plus délicate pour la mairie »

Concernant l'échéancier de ce projet, **les Agendas d'Accessibilité Programmée** nous permettent d'obtenir un délai supplémentaire lorsque le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Aussi et afin d'éviter les sanctions prévues par la loi pouvant aller jusqu'à 225 000 € d'amende, les études préliminaires ont démarré cette année pour pouvoir commencer les travaux courant 2016. C'est l'atelier d'architecture Jean-François Pepillo installé à Sillans qui a été retenu suite à l'appel d'offres.



La mairie en l'état actuel

Travaux autour de l'église

Durant l'automne, des travaux importants ont été entrepris autour de l'église à l'entrée du village. Aidé par un bureau d'études mandaté par la commune, de nombreux objectifs étaient visés par ces travaux :

- ◆ Nécessité de rendre accessible les Etablissements Recevant du Public (ERP) aux personnes à mobilité réduite (loi Handicap du 11 février 2005).
- ◆ Réfection de la chaussée qui était endommagée suite aux travaux de 2013 lors de la restauration de l'église.
- ◆ Suppression de la cabine téléphonique devenue obsolète suite à l'adoption par le Sénat qu'elles soient toutes démantelées d'ici le premier janvier 2017.
- ◆ Sécurisation du carrefour entre la rue Jean Bernard, la rue de l'église et celle du Clos du Château.
- ◆ Créer un ralentissement à l'entrée du village sans pour autant mettre un « dos d'âne » qui aurait gêné la circulation des engins agricoles.
- ◆ Mise en valeur du patrimoine local par la pose de pavés.
- ◆ Mise en place d'une vanne coupure d'eau afin de différencier les quartiers du TRUC et du POLONFREY ce qui permettra lors d'interventions sur le réseau d'eau potable de perturber le moins de foyers possible.
- ◆ Amélioration du cadre de vie en améliorant les qualités paysagères de notre commune.



Les travaux en cours de réalisation

« Des travaux qui répondent à de nombreux objectifs »



Le carrefour est équipé de **quilles amovibles** ce qui facilitera la circulation des engins de gros tonnage (camions, grumiers, tracteurs attelés...).

De plus, **2 cônes de chantier** sont disposés dans le renforcement devant les places de parking afin de « bloquer » temporairement la place de parking située à coté des quilles.



« L'ensemble des travaux (étude comprise) a couté 110 005 € TTC subventionné à hauteur de 42 730 € au titre de la sécurisation routière »

Merci par avance de remettre les quilles et les cônes en place après votre passage afin de préserver la sécurisation du carrefour.



Travaux de voirie

En fin d'année, des travaux de voirie ont également eu lieu :

- ◆ Les rigoles ont été remises en état,
- ◆ La chaussée a été enrobée rue du Clos du château ainsi qu'une partie du chemin du Souillat.



Signalétique



Au cours de cette année 2015, toute la signalétique au sol a été refaite par l'agent communal. En effet, au fil du temps le marquage au sol s'était effacé et des problèmes de sécurité routière commençaient à apparaître étant donné que les bandes de stop, les passages piétons et les arrêts de car étaient moins visibles.

Eclairage public

Dans un souci d'économie d'énergie et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la commune de PLAN a confié au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), le remplacement des éclairages existants (lampes à vapeur de sodium et Halogène) par des éclairages LED.

	Nombre de points lumineux remplacés	Puissance électrique des lampes remplacées (en W)	Puissance électrique des LED installées (en W)
	14	150	85
	2	500	50
	10	125	60
TOTAL	26	4 350	1 890

Doté d'un très grand rendement lumineux et d'une durée de vie très grande, ces lampes permettent également une faible consommation électrique et ont l'avantage de ne pas contenir de mercure ce qui permet un recyclage plus aisé.

« **820 € d'économie par an** »



L'ensemble du village a été équipé avec ce système d'éclairage qui va permettre une réelle économie de fonction-

nement (tout en bénéficiant d'un éclairage de meilleure qualité) et satisfaire les ambitions nationales de maîtrise de l'énergie.

L'investissement d'un montant initial de 25 311 € est largement diminué par des **subventions à hauteur de 21 055 € !**

Environ 4 ans seulement seront donc nécessaires pour l'amortissement puisque **les économies générées seront de 820 € /an.**

LES MANIFESTATIONS

Cette année encore, les associations œuvrant sur le village ont fait preuve d'un grand dynamisme pour animer notre village. Environ une manifestation par mois a été organisée tout au long de l'année.

- **Février** : Repas organisé par l'ACCA de Plan
- **Mars** : Loto organisé par le SOU des écoles
- **Avril** : Concert des 3B organisé par Plan Action Sociale
- **Mai** : Vente de fleurs au profit du SOU des écoles.
- **Juin** : Randonnée organisée par le comité des fêtes et des sports
- **Juin** : Après-midi découverte du monde sur la Namibie
- **Juillet** : Participation active aux Mandrinades (voir article annexe)
- **Octobre** : Repas organisé par le comité des fêtes et des sports
- **Novembre** : Vente de choucroute au profit du SOU des écoles.
- **Décembre** : Illumination de la salle G. Martin et goûter offert à tous (petits et grands) par le comité des fêtes et Plan Action Sociale

Envie de vous investir dans une de ces associations ? Contacter les président(e)s de ces associations dont les coordonnées sont précisées sur le site internet de la commune à l'adresse : www.mairie-plan.fr/Associations.



Après-midi inter-âges

PLAN ACTION SOCIALE propose à ses adhérents de se retrouver régulièrement autour d'activités ludiques et parfois manuelles. L'objectif est de se rencontrer, de se changer les idées, de se détendre, passer un bon moment.

Rendez-vous le Mardi après-midi, tous les 15 jours, hors vacances scolaires de 14 h 15 à 17 heures à la Salle Gabriel MARTIN.

Ouvert à tous, quelque soit son âge, pour l'après-midi ou quelques instants seulement.



Chut... ça cogite !

Le repas des aînés

Offert par le CCAS, le Repas des anciens a réuni, le dimanche 3 mai 2015, une quarantaine de convives à la Salle Gabriel MARTIN.

Grâce à la bonne humeur de chacun, l'ambiance a été chaleureuse et amicale, égayée par les chansons et la guitare de Jean-Pierre, animation offerte par « PLAN ACTION SOCIALE ».



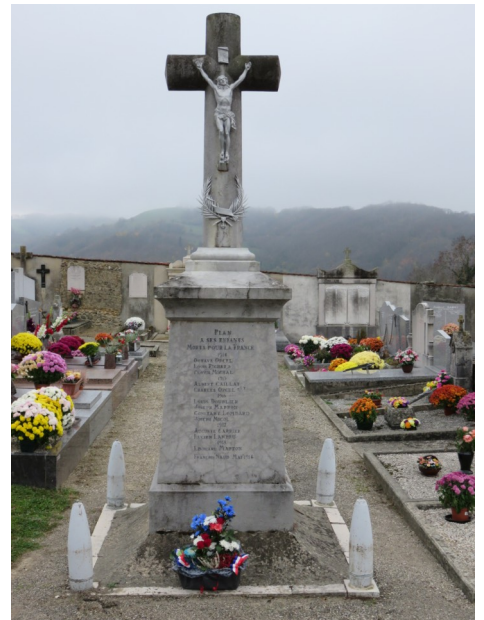
Le repas, cuisiné par Mr Jean Claude REY, a été, cette année encore, fort apprécié et le service a été assuré par quelques membres du CCAS et du Conseil Municipal. La décoration des tables a été confectionnée par les participants des après-midi inter-âge. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

La commémoration du 11 novembre

Une fois n'est pas coutume, c'est sous un beau soleil automnal que ce sont réunis plus d'une trentaine d'habitants au cimetière pour commémorer la célébration du 11 novembre.

Comme chaque année, une gerbe a tout d'abord été déposée au pied du monument aux morts puis Monsieur le maire a lu le discours du secrétaire d'état aux anciens combattants.

Enfin, petits et grands ont marqué une minute de silence en souvenir de tous ces jeunes gens qui ont sacrifié leur vie pour la patrie.



« Rendez-vous le 11 novembre au cimetière »

Comme à l'accoutumée, la matinée s'est achevée sur une note plus légère puisque chacun a pu venir partager un verre à la salle G. Martin. Rendez-vous à nouveau l'année prochaine pour partager ce moment de recueillement et de rencontre.



Concert les « 3 B »

Le Samedi 25 avril 2015, une centaine de spectateurs ont répondu à l'invitation de l'Association PLAN ACTION SOCIALE pour un concert autour du magnifique répertoire de BARBARA, BREL et BRASSENS.

Accompagnés de remarquables musiciens, Isabelle CHEVALLIER, Laurent BERGER et André BOURILLON ont repris avec talent et sensibilité les textes plus ou moins connus de ces trois « grands » de la chanson française.

Le public a été conquis par cette soirée pleine de poésie qui a laissé un goût de « Revenez-y » !

« Une salle comble au concert des 3B »



Illuminations du 8 décembre

Samedi 5 décembre, les enfants du village se sont retrouvés pour illuminer l'école et la salle des fêtes du village.

Un goûter a ensuite été offert par le comité des fêtes et des sports de Plan.



« Les illuminations du 8 décembre réalisées par les enfants »

Les Mandrinades ...vues de PLAN



De fil en aiguille, les costumes prennent forme !

« Une fois tous les 5 ans, cela mérite quelques efforts »

Aussi, sous la tutelle du comité des fêtes et des sports de Plan, de nombreux habitants se sont prêtés au jeu et ont voulu participer à ce défilé. La taverne fut le thème retenu par notre village et durant plusieurs semaines, chacun a œuvré soit à la réalisation des costumes soit à la confection du char. Un grand merci à tous les participants pour leur investissement et leur enthousiasme !

Plus que les compétences techniques, c'est surtout la bonne humeur que chacun a apporté qui a rendu ces journées si conviviales.

PAGE 22

Comme tous les 5 ans, la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs a organisé les Mandrinades auxquels de très nombreux spectateurs ont répondu présents. 3 jours de fêtes ponctués de nombreuses animations ont donc animé notre territoire mi-juillet. Le point culminant de ces journées fut bien entendu le défilé des chars auxquels furent associés les villages alentours.



On rigole, on rigole mais...



... La construction du char avance !

Tous les efforts consentis n'ont pas été vains puisque le résultat attendu a été très satisfaisant pour une première participation. Chaque participant petit ou grand gardera un bon souvenir de ces moments festifs. Rendez-vous à nouveau dans 5 ans pour perpétuer ces moments conviviaux.

« Et si on s'donnait rendez-vous dans cinq ans ? »



Une bien belle taverne au final !

Les participants à l'édition 2015



LA CHARTE FORESTIERE

L'état des chemins forestiers, c'est l'affaire des tous !

Notre commune fait partie du territoire des Chambaran, doté depuis 2009 d'une Charte forestière. Il s'agit d'un outil d'animation et de développement de la filière forêt-bois sur le massif. Il permet d'engager des actions visant à améliorer la gestion, l'exploitation et l'usage de la forêt dans le respect de toutes ses composantes : sociale, environnementale et économique. En particulier, la Charte forestière pilote depuis peu une action qui vise à un meilleur encadrement des chantiers forestiers.

◆ Pourquoi une telle démarche ?



⇒ Parce que la filière bois se développe et les moyens d'exploitation se modernisent beaucoup plus rapidement que les voiries, d'où des **dégâts parfois très importants** sur les chemins forestiers.

⇒ Parce que les professionnels qui travaillent en forêt ont bien conscience que les chemins forestiers sont leur **outil de travail**. Et pourtant, même après **remise en état**, ils pâtissent de l'**incivilité** de quelques usagers et du regard du grand public.

⇒ Parce que les mairies enregistrent de plus en plus de **plaintes** des usagers (promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons...) qui constatent les dégâts.

◆ Qui est concerné par cette démarche ?

- ⇒ Le **propriétaire forestier** si c'est lui qui extrait le bois, sinon **celui qui achète la coupe** et l'**entrepreneur** qui effectue les travaux forestiers.
- ⇒ La **mairie** car c'est elle qui est chargée de l'entretien des voies communales et chemins ruraux.



Désormais, tout chantier forestier se déroulant sur la commune de PLAN devra être déclaré en mairie avant le commencement des travaux.

◆ Comment procéder ?

- 1) Le propriétaire, ou l'acheteur de la coupe (suivant les cas) informe la mairie du chantier qu'il envisage d'effectuer (localisation, nature, calendrier approximatif).
- 2) Un rendez-vous est pris sur le terrain pour effectuer un **état des lieux avant chantier**.
- 3) A l'issue du chantier, un **second état des lieux** est réalisé. En cas de dégradation constatée, il est précisé au professionnel la nature des travaux de remise en état à effectuer.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rendre en mairie. Vous pouvez également poser toutes vos questions à Olivia MAROIS, animatrice de la Charte forestière des Chambaran au 04 76 36 30 76, ou encore vous rendre sur le site internet dédié, à l'adresse suivante :

<http://charteforestiere-chambaran.fr/>

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

Une fusion volontaire

Yannick Neuder, président de Bièvre Isère Communauté, et Martial Simondant, président de la région Saint-Jeannaise, ont sollicité le préfet de l'Isère afin qu'il engage une procédure de fusion des deux collectivités, pour une meilleure efficacité des politiques publiques. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2016, les deux collectivités ne formeront plus qu'une.

Le contexte règlementaire de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a en effet conduit à un travail sur les perspectives de rapprochement à l'avenir sur la base d'un « ADN » commun en lien avec des territoires qui ont de fortes similitudes.

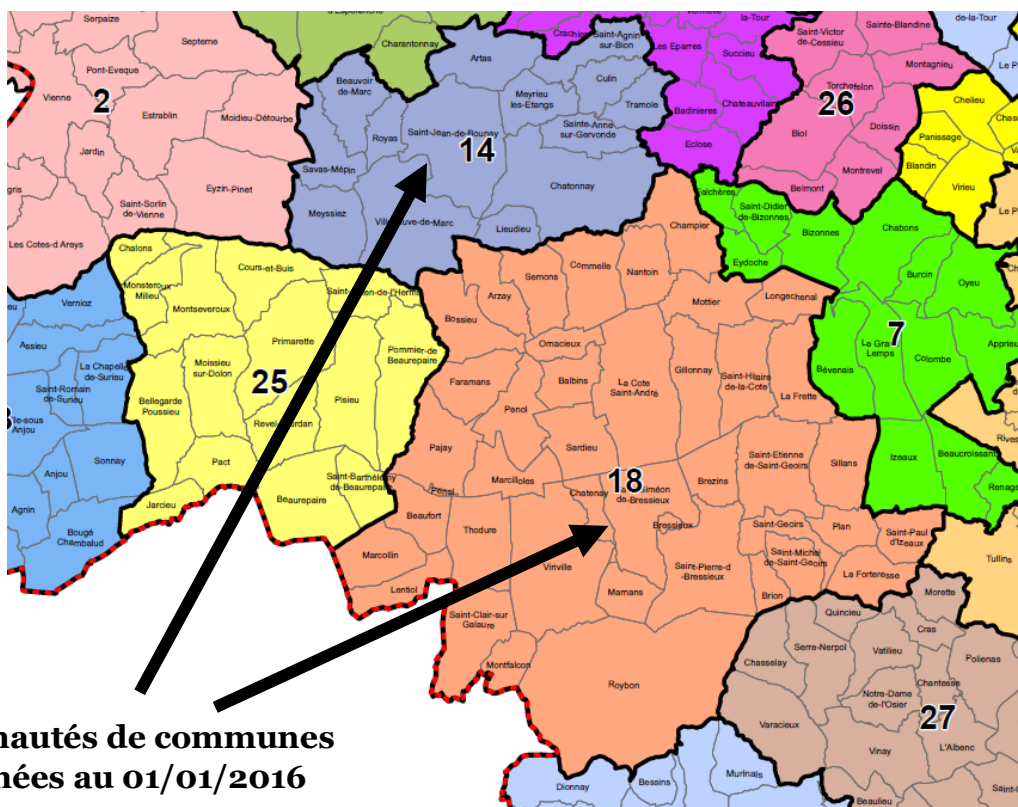
De plus, situées entre des pôles importants du Nord Isère que sont la Communauté d'agglomération des portes de l'Isère, Vienne Agglo et dans une moindre mesure le Pays Voironnais, la fusion des Communautés de Com-

munes de la Région Saint Jeannaise et de Bièvre Isère Communauté leur permet de regrouper 55 communes, soit près de 55 000 habitants au sein de la nouvelle Région Rhône Alpes-Auvergne qui comptera environ 7,5 millions d'habitants.

Il s'agit de développer un outil intercommunal fort, capable de faire entendre la voix du territoire et de défendre ses intérêts tout en développant simultanément des coopérations supra-territoriales permettant de mettre en œuvre des politiques qui dépassent l'échelle territoriale.

La volonté des deux collectivités est bien évidemment de conserver une cohésion en ayant une réflexion avec l'ensemble des communes qui constituent la future intercommunalité et une volonté de pouvoir dynamiser ce territoire.

Au travers de la fusion proposée, c'est une ambition politique d'un territoire d'être maître de son destin, fier de ses spécificités, et fidèle à son identité.



Communautés de communes fusionnées au 01/01/2016

Le PLU intercommunal

Dès les premières réflexions conduites sur la fusion, la question du PLUI s'est imposée comme enjeu structurant, au service du projet de territoire approuvé par les élus. Ces derniers ont donc souhaité devancer l'échéance de mars 2017, date à laquelle la loi ALUR a prévu le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités.



L'élaboration du PLUI répond à plusieurs objectifs :

- ◆ Construire collectivement l'avenir du nouveau territoire de Bièvre Isère Communauté, en engageant une réflexion globale sur son aménagement.
- ◆ Permettre aux élus du territoire de maîtriser l'ensemble des outils de l'urbanisme. A terme, le territoire souhaite réaliser un PLUI « 3 en 1 », ce dernier pouvant avoir une valeur de SCOT et de PLH.
- ◆ Harmoniser l'ensemble des documents d'urbanisme existants (23 POS, 21 PLU, 3 Cartes Communales, 7 communes en RNU).
- ◆ Permettre aux communes de suspendre, le temps de l'élaboration du PLUI, les délais qui s'imposaient à elles pour « mettre à jour » leurs documents d'urbanisme au regard des dernières lois Grenelle, ALUR et des exigences du SCOT.

L'élaboration du PLUI sera engagée en décembre 2015. Les communes du territoire de Bièvre Isère Communauté ont d'ores et déjà délibéré à l'unanimité pour transférer leur compétence PLU, le maire gardant la signature des permis de construire.

Ce projet de PLUI, qui démarrera début 2016, sera conduit sur une durée de 3 ans.

Consommez local

Envie de faire un cadeau ?



Pour faire plaisir, pensez local avec la "**Carte gourmande**" pour les gastronomes ou Le **chèque cadeau** Bièvre-Isère.

Impossible de ne pas trouver son bonheur parmi tous les commerces et les prestations offertes !

Ces bons sont en vente dans les 4 offices du tourisme de la communauté de commune.

Pour consulter les horaires d'ouverture des offices de tourisme, RDV sur :

www.tourisme-bievrevall Loire.com



INFORMATIONS DIVERSES

Le dossier pharmaceutique



Le médicament n'est pas un produit comme les autres.

Il soigne mais peut aussi comporter des risques : la prise simultanée de plusieurs médicaments peut modifier l'efficacité et la toxicité d'un traitement.

Les **interactions médicamenteuses** sont responsables de :

- ◆ 20% des visites aux urgences
- ◆ 10% des hospitalisations
- ◆ 60 à 80% des réadmissions hospitalières.

Tout individu peut être concerné à un moment ou à un autre. Seniors et personnes prenant régulièrement des traitements doivent être particulièrement vigilants.

« 30 à 60% des effets indésirables sont prévisibles et évitables. »

Chaque assuré social peut demander à un pharmacien la création de son **Dossier Pharmaceutique**. C'est un service gratuit et sans obligation.

Le Dossier Pharmaceutique contient la liste des médicaments délivrés avec ou sans ordonnance au cours des **quatre derniers mois**.



En le consultant, le pharmacien peut s'assurer que la dernière ordonnance est compatible avec les précédentes. Si ce n'est pas le cas, il appelle le médecin pour l'informer et réviser avec lui la liste de médicaments.

En France, **99% des pharmacies sont équipées** : un Dossier Pharmaceutique ouvert dans une pharmacie peut être consulté dans une autre.

Accéder à un Dossier Pharmaceutique requiert une double authentification simultanée : le pharmacien doit s'enregistrer avec sa Carte de Professionnel de Santé et l'assuré doit donner sa Carte Vitale. Les données apparaissent alors à l'écran du pharmacien. Elles s'effacent dès que la Carte Vitale est rendue à son propriétaire.

Sécurisées, les informations sont stockées chez un hébergeur de données personnelles de santé agréé par le Ministère de la Santé.

En Isère, le Centre Hospitalier de Saint-Marcellin et la pharmacie du CHU de Grenoble sont raccordés au dispositif. Neuf autres établissements de santé vont le mettre en place prochainement.

Pour en savoir plus, "[A chaque Isérois, son Dossier Pharmaceutique](#)".



Ma ruche je l'aime, je la déclare



Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

♦ Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires.

Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

♦ Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

♦ Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

♦ Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- ♦ Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- ♦ Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.



Merci pour les abeilles !

L'armée de terre « au contact »

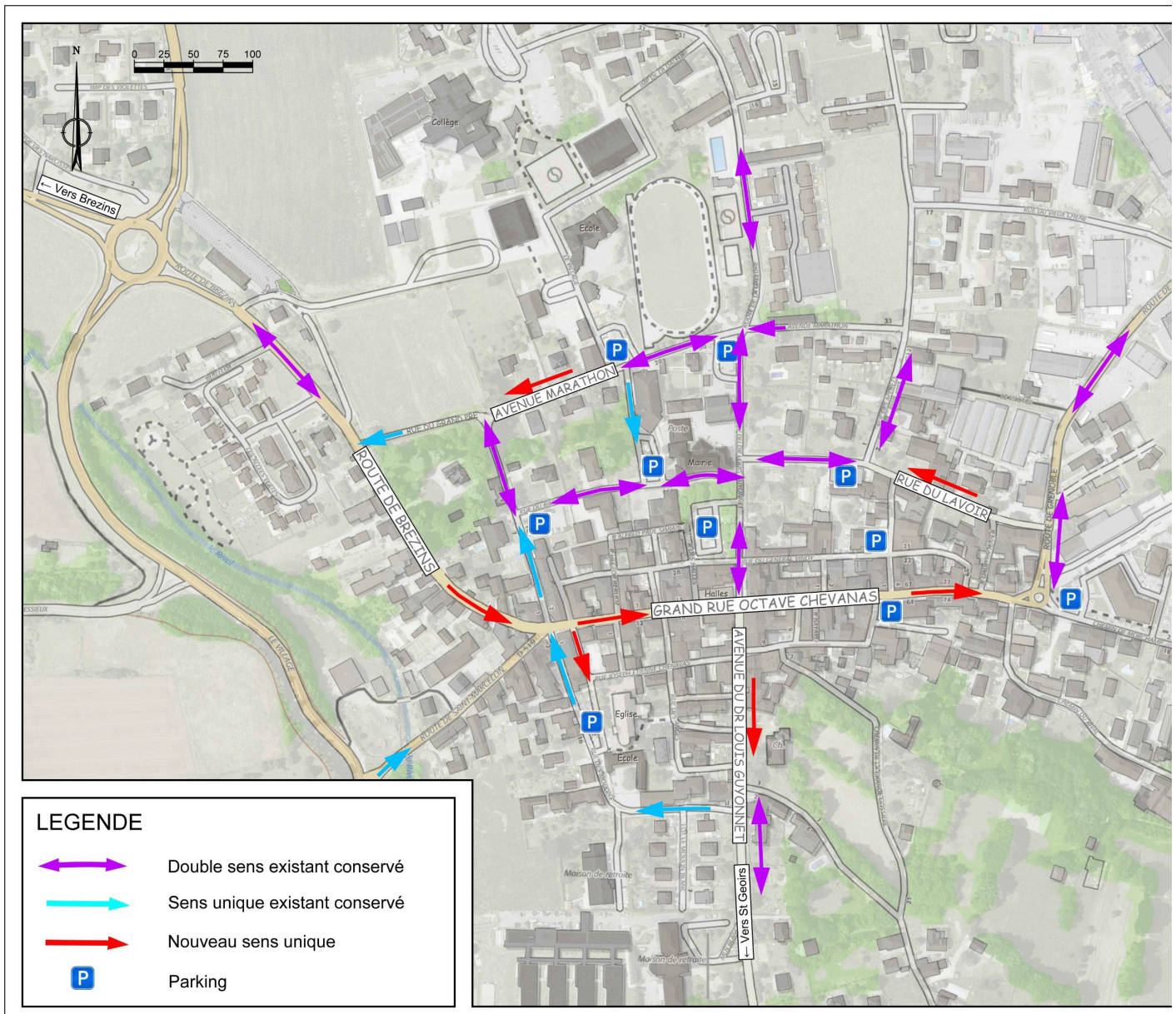
Présente au cœur des villes au plus près de nos concitoyens, elle agit depuis plus de six mois dans le cadre de l'opération sentinelle, mais aussi en opérations extérieures.

Dans le contexte actuel, l'armée de Terre est un partenaire majeur des jeunes favorisant leur premier emploi. Avec des durées de contrats adaptées allant de 1 à 10 ans, l'armée de Terre poursuit son recrutement pour atteindre un total de 15000 jeunes en 2015.

N'hésitez pas à vous renseigner dès à présent au CIRFA de Grenoble (04 76 76 22 30) ou sur notre site internet : sengager.fr, de nombreux postes sont à pourvoir.



Le nouveau plan de circulation du centre-ville de St-Etienne de St-Geoirs à partir du 05 janvier 2016



- ◆ La grande rue Octave Chenavas en sens unique dans le sens Brézins/Sillans.
- ◆ Une trentaine de nouvelles places de stationnement à durée limitée (zone bleue = 1h30) le long de cet axe.
- ◆ La rue du lavoir en sens unique entre la route de Grenoble et la rue des Apprêts.
- ◆ L'avenue Marathon en sens unique entre la maison des associations et la rue du grand pré.
- ◆ Un sens unique sur l'avenue du Docteur Louis Guyonnet entre les halles et la rue du Moulin.

Focus sur les entreprises et prestations du village

Domaine d'activité	Nom particulier ou entreprise	Coordonnées	Prestations proposées
Habitat	EURL AK Charpente Kévin AMORE	Rue Le clos du château 06 30 23 13 39 ak.charpente@free.fr	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Charpente ◆ Couverture ◆ Zinguerie ◆ Isolation ◆ Pose de placoplâtre
	PRO-G Architecture Patricia GAMOND, architecte DPLG	100 chemin de la Blache 07 85 61 53 53 pro-g.archi@orange.fr www.pro-g-archi.wix.com/ book	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Architecture <p>Après 15 ans de collaboration avec des agences grenobloises, Patricia GAMOND souhaite développer ses propres projets privés et publics, neuf et rénovation.</p>
Services aux particuliers	J'net.D Sandrine DOUBLIER -LAMBERT	150 rue Jean Bernard 09 67 11 41 85 liosand.sl@gmail.com	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Travaux ménagers ◆ Collecte / livraison de linge ◆ Aide aux repas
	Audrey RAGACHE	100, chemin du Puisat 06 07 57 52 86	<p>Couture, retouches :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ourlets invisibles, ourlets pantalons, pose de fermetures éclairs, pose de boutons, raccourcissements... ◆ Confection de trousse à crayons ou maquillage...
	Nathalie VACHET	60 D rue du clos du château 04 76 93 57 32 franck.vachet@orange.fr	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Assistante maternelle agréée : Accueil de vos petits bouts de 0 à 3 ans, pour une garde à temps complet ou partiel.
Restauration	BISTROT du CAMP de CESAR	Julie BOREL 2315 Route du Camp de César 06 78 76 30 12 bistrotducampdecesar@gmail.com www.bistrotducampdecesar.fr	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le resto : plateaux de charcuterie, de fromages, omelettes, tartines, crêpes salées ou sucrées... (repas sur réservation) ◆ Le bar : café, jus de fruits, limonades, panachés, vins, alcool. <p>Ouvert du vendredi au lundi (vendredi et samedi soir uniquement l'été) Fermé l'hiver</p>

Domaine d'activité	Nom particulier ou entreprise	Coordonnées	Prestations proposées
Produits agricoles	EARL BOUVET	Nicolas et Ghislain BOUVET 130 rue de l'Eglise 06 12 15 35 90 06 88 59 72 28 earl.bouvet@laposte.net	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Colis viande charolaise sur commande ◆ Noix biologiques
	GAEC des ESSARTS	700 chemin de la blache 04 76 65 57 04 06 24 45 10 83 06 14 86 47 96 gaec.essarts@orange.fr	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Viande : Colis génisse charolaise et croisés limousine et colis veaux de lait ◆ Fromages lait de vache : Faisselles 100 grs, St Marcellin, St Félicien ◆ Noix, huile de noix et cerneaux biologiques. <p>Point de vente à la fromagerie de 17 h 30 à 19h du lundi au samedi.</p>
	Robert et Sylviane GENEVEY METAT	180 chemin du Polonfrey 04 76 65 40 69 06 32 02 30 65 sylviane.genevymetat@gmail.com	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fromages secs ou blancs en pur chèvre ou mélangés (mi vache - mi chèvre), ◆ Noix, huile de noix
	EURL ORCEL Jean-Pierre	790 rue Jean Bernard 04 76 65 54 15 06 07 17 03 24 orcet-jean-pierre@orange.fr	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Négociant en produits agricoles ◆ Vente Foin – Paille
	Franck VACHET	60 D rue du clos du château 04 76 93 57 32 franck.vachet@orange.fr	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bois de chauffage dur (hêtre, chêne, charme...) en stère. Coupé en 50 cm, 33 cm, 25 cm.

ETAT CIVIL

Mariage :

PUGLIESE Fabien et **GULLON Catherine** le 15/08/2015

Décès :

Madame BOUVET Geneviève née **VEYRET** décédée le 03/12/2015

LE SITE INTERNET,

bilan à 1 an...

Plan à l'heure du numérique ? Tout porte à le croire puisqu'un an après le lancement du site internet de la commune, ce dernier continue à être régulièrement visité.

En une année, 1 260 visiteurs se sont rendus sur le site pour y visiter 5 320 pages.

Parmi les rubriques les plus consultées, on retrouve :

- ♦ Le paiement en ligne (loyers communaux, cantine et garderie scolaire)
- ♦ La disponibilité de la salle des fêtes
- ♦ La rubrique sur l'école
- ♦ La page « Que faire aujourd'hui » dédiée aux sorties ...

« *Un site régulièrement consulté :
1 260 visites en une année* »



**L'ensemble du
conseil municipal
vous souhaite une
très belle année
2016**

MAIRIE

375 rue Jean Bernard
38 590 - PLAN

Lundi : 9h -11 h

Mercredi : 8h30 -11h30

Vendredi : 8h30 -12 h

Tel : 04 76 65 59 31

Fax : 04 76 93 37 40

Mel : plan.38590@wanadoo.fr

Web : www.mairie-plan.fr



Vœux du maire :

La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le **samedi 16 janvier 2016** à 17 h 30 à la salle des fêtes Gabriel Martin.